Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Question relative au déploiement de la surface légale d'espaces d'affichage libre et au groupe de travail sur la dénomination des lieux publics dans le 14e arrondissement – La France insoumise – Nouveau Paris Populaire 14e

Madame la Maire,

Vous vous êtes engagée à mettre en place deux groupes de travail associant les différents groupes politiques du Conseil d'arrondissement : l'une consacrée à la dénomination des rues et des lieux de l'arrondissement, l'autre à la définition des emplacements des panneaux d'expression libre.

Ces deux engagements répondent à des enjeux importants pour notre arrondissement. La dénomination des rues et des équipements publics participe à la construction de notre mémoire collective et doit pouvoir faire l'objet d'un travail partagé, transparent et représentatif de la diversité de celles et ceux qui ont contribué à notre histoire.

De même, les panneaux d'expression libre constituent un outil essentiel pour garantir la liberté d'expression, permettre aux associations, collectifs et habitant·es de faire connaître leurs initiatives et leurs mobilisations, et assurer un accès équitable à l'espace public. A ce jour, la Ville de Paris et le 14e arrondissement ne respectent pas les obligations légales concernant la mise à disposition de panneaux d'affichage libre. Le Conseil d'arrondissement s'est d'ailleurs engagé par le vote à l'unanimité du vœu V14 2026 35 le 7 juillet dernier à mettre en place dès le mois de septembre un groupe de travail associant des représentant·es de chaque groupe politique du Conseil d'arrondissement et des représentant·es de chaque Conseil de quartier, afin de se mettre en conformité avec les obligations prévues par le Code de l'Environnement dans les plus brefs délais.

La mise en place de ces panneaux revêt désormais un caractère plus urgent encore à l'approche de l'élection présidentielle, période durant laquelle l'expression politique et militante dans l'espace public prend une importance particulière.

Aussi, Madame la Maire, pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance vous entendez mettre en place ces deux groupes de travail ? Comment seront-ils constitués ? Quand commenceront-ils leurs travaux ? Plus particulièrement, compte tenu de l'échéance présidentielle, pouvez-vous nous préciser le calendrier retenu pour le groupe de travail chargé de définir les emplacements des panneaux d'expression libre, afin que ceux-ci puissent être installés dans des délais compatibles avec cette échéance ?